

formes aux besoins de protection douanière des industries canadiennes. En révisant sa proposition, le Canada a tenu compte, le plus possible, des remarques énoncées par les pays en voie de développement au cours de la réunion, tenue à Genève en avril dernier, du comité spécial de la CNUCED sur les tarifs préférentiels. En étudiant les demandes précises faites alors, le Gouvernement canadien a pu aussi confirmer qu'un grand nombre de produits d'exportation des pays en voie de développement entraient déjà au Canada en franchise suivant la formule de la nation la plus favorisée.

Le Gouvernement canadien est pleinement conscient de l'importance que les pays en voie de développement attachent à l'entrée en vigueur prochaine du nouveau régime de tarifs préférentiels, et il continuera de participer positivement aux délibérations internationales tendant à l'établissement de ce régime. Toutefois, il veut s'assurer en même temps que ledit régime n'imposera pas un fardeau indu au Canada. A mesure que le régime des tarifs préférentiels évoluera, le Canada sera toujours prêt à collaborer avec les autres pays pour que les conséquences de l'adaptation au régime des tarifs réduits ou préférentiels et les répercussions de ce régime sur les importations et les exportations des pays qui accordent les tarifs préférentiels soient équitablement réparties.